



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 68780

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le chômage dans notre pays. Plusieurs centaines de milliers d'emplois ne sont pas pourvus chaque année. Il désire savoir quelles mesures il entend mettre en place afin de remédier à cette situation. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les métiers en difficulté de recrutement. La résorption des tensions sur les marchés du travail est l'un des axes forts de l'action conduite depuis près de deux ans par le ministère. Une lettre ministérielle du 8 décembre 2003 a enjoint à chacun des services publics régionaux de l'emploi de tout mettre en oeuvre pour satisfaire plus de 100 000 offres d'emploi durablement non satisfaites. Des plans régionaux ont été élaborés pour mettre en oeuvre plusieurs types de mesures visant une meilleure mobilisation de l'offre de formation dans chaque région, une plus large information des demandeurs d'emploi sur les perspectives offertes dans les secteurs en tension de recrutement et leur orientation vers ces secteurs. Des conventions ont été conclues entre le ministère, l'ANPE et plusieurs organisations professionnelles pour mieux coordonner les initiatives en faveur des emplois pour lesquels des difficultés de recrutement sont constatées ou ressenties. Les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, de l'ANPE comme de l'AFPA, conduisent, en concertation avec les représentants des professions concernées et les collectivités régionales, des actions sur quatre axes : développer l'apprentissage en liaison avec les chambres consulaires ; lutter contre le travail clandestin ; atténuer les effets de la saisonnalité pour les emplois en zone touristique, tout en facilitant les conditions d'hébergement des salariés concernés ; améliorer l'attractivité des emplois proposés en termes de conditions de travail et de rémunération. Bien que l'objectif d'une réduction de 100 000 du nombre d'offres d'emploi non satisfaites soit aujourd'hui atteint, il convient de le dépasser par la poursuite de la mobilisation sur les quatre axes précités et l'impulsion de nouvelles mesures. Ainsi, la mise en place d'un crédit d'impôt de 1 000 EUR pour les jeunes de moins de vingt six ans prenant un emploi dans un secteur en difficulté de recrutement vient encore renforcer les actions entreprises depuis 2004.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68780

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2005, page 6379

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5957